

Au niveau de l'État, il faudra notamment appuyer la mise en place d'un pouvoir judiciaire accessible et impartial, d'une police professionnelle et d'une fonction publique non corrompue. Ce sont là des domaines où l'expertise technique du Canada est reconnue. Pour ce qui concerne la *société civile*, les ONG locales qui étaient présentes durant le conflit devront contribuer à promouvoir la participation démocratique au niveau de la population. Les donateurs devraient tirer parti de l'expertise de ces ONG dans leurs politiques de développement d'une culture démocratique. Par exemple, un groupe de défense des droits de la personne peut fort bien étendre ses activités à l'instruction civique sur les droits et libertés démocratiques. C'est en intégrant ces deux niveaux qu'il sera possible d'édifier des *institutions politiques représentatives* durables. L'imputabilité du gouvernement découlera de l'existence d'autres choix valables (partis politiques à large base, syndicats, etc.) et de la *capacité* des populations à les soutenir.

SÉANCE II : ÉTABLIR UN ENCHAÎNEMENT LOGIQUE

Pour assurer une consolidation de la paix et une reconstruction rapides et efficaces, il faut régler ces questions prioritaires en établissant un enchaînement logique d'actions stratégiques. De même, la responsabilité de faire coïncider les politiques avec les priorités doit être assumée au niveau international pour assurer un maximum d'efficacité. Les priorités particulières discutées précédemment peuvent être regroupées en trois grandes catégories d'intervention : 1) élaborer des processus politiques représentatifs; 2) établir un ordre et une stabilité internes légitimes et 3) effectuer la reconstruction économique et sociale. Ensemble, ces trois objectifs répondent aux besoins humains de sécurité des sociétés déchirées par la guerre.

Toutefois, après avoir défini ces trois grandes catégories, on a remarqué que la priorité absolue, au départ, était d'établir l'ordre et la stabilité internes au niveau du peuple. La nécessité de rétablir l'ordre public est essentielle au processus de consolidation de la paix et il convient de s'y consacrer dès que possible. Les mécanismes particuliers pour y parvenir pourraient comprendre le désarmement et la démobilisation des combattants, notamment des groupes militants irréguliers, la restructuration et l'éducation de la police d'État et des forces de sécurité pour assurer le contrôle civil et mettre fin à l'impunité, la création de programmes de rachat des armes, l'institutionnalisation de la transparence et de la responsabilité pour faire en sorte que les forces de sécurité restent apolitiques et la réforme des systèmes judiciaires pour assurer le respect et la protection des droits de la personne. Des mécanismes impartiaux pour